

Commune de
Salies-de-Béarn

Édition 2022

P-F-M-S



ÉDITORIAL

La fréquence des catastrophes majeures nous oblige à considérer les risques naturels et technologiques comme des réalités susceptibles de bouleverser notre vie et dont il faut pouvoir se prémunir.

Nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe. Elle peut survenir à tout moment en engendrant des conséquences directes et indirectes que je dois prendre en compte. Cela peut être des routes coupées ou encore l'électricité, le gaz et l'eau qui ne fonctionnent plus. Des répercussions peuvent retarder la progression des secours et aggraver le bilan humain. Un événement de ce type peut aussi causer l'isolement de ma famille et il faut pouvoir gérer la situation en attendant que tout revienne comme avant.

Plusieurs questions se posent alors :

Comment m'éclairer si l'électricité est coupée ?

Comment rassembler rapidement quelques affaires personnelles si je dois évacuer ?

Où me réfugier si je dois quitter mon domicile ?

Comment me déplacer si je suis isolé(e) ?

Et encore de nombreuses questions auxquelles je dois pouvoir apporter une réponse.

Par conséquent, il est nécessaire d'optimiser la gestion de crise qui se passe aussi à l'échelle du citoyen. Pour ce faire, ce guide PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) me permet de gérer mon organisation et mon autonomie vis-à-vis d'une phase critique.



SOMMAIRE

CONNAISSANCES

Les risques majeurs sur ma commune

Les consignes de sécurité à respecter

Comment suis-je alerté ?

Les gestes à connaître pour assurer la sécurité de mon domicile et de mes proches

ÉQUIPEMENTS

Comment s'équiper ?

PRÉPARATION

Que dois-je faire ?

Planifier son évacuation

A qui dois-je penser ?

Le retour à la normale

Les coordonnées utiles

LES RISQUES MAJEURS SUR MA COMMUNE

Les événements majeurs, qu'ils soient naturels (inondation) ou bien technologiques (Transport de Matières dangereuses), touchent tout le territoire et les citoyens qui l'occupent.

Afin de mieux connaître ces risques et les appréhender au mieux, de nombreux documents et sources d'informations sont disponibles :

Le **DDRM** (Dossier Départemental des Risques Majeurs) qui s'applique à renseigner les risques connus sur l'ensemble des communes du département.

Le **DICRIM** (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), réalisé par le Maire, établit une revue de tous les risques touchant la commune.

Lors d'une vente ou d'une location, les propriétaires ont l'obligation d'informer le locataire ou l'acquéreur des risques naturels et / technologiques auxquels peut être soumis le bien immobilier qui est en jeu.

Bien évidemment, si je souhaite me renseigner d'avantage, il existe des relais d'informations plus spécialisés via internet et les plateformes interministérielles :

www.risque.gouv.fr

Rubrique : ma commune face aux risques

Remplir et mettre à jour ce document sont les premiers pas d'une bonne conduite à tenir pour faire face à ce genre d'événements. Il touche principalement les risques majeurs (inondation, séisme, etc.) mais peut être appliqué à d'autres risques comme les canicules ou bien encore les maladies.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

A FAIRE

NE PAS FAIRE

Inondation



Feu de forêt



Séisme



T-M-D



Mouvements de terrain



Je peux retrouver l'ensemble des consignes de sécurité qui me concerne grâce au DICRIM disponible en Mairie.



COMMENT SUIS-JE ALERTE ?

Sur ma commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte. Ces moyens sont mis en place par l'État ainsi que par la commune grâce à des alertes locales de types SMS, sirène ou encore porte-voix.

Les alertes principales :

Alerte SMS :

La commune peut disposer d'un service d'envoi de messages groupés. Si c'est le cas, il sera utilisé pour m'informer d'un éventuel événement ainsi que de la conduite à tenir. Pour améliorer ce système, il est important que je me fasse recenser auprès de la mairie.

Alerte par sirène :

La commune est équipée d'une sirène permettant d'alerter sa population en fonction de l'évolution des événements.

Pour mieux connaître cette alerte, rendez-vous sur le site de l'informe :

<http://www.iffo-rme.fr/content/le-signal-national-dalerte-0>



Les alertes secondaires :

Porte voix & Mégaphone :

L'information sera transmise à l'aide d'un mégaphone. Un message diffusé par une équipe tournant sur l'ensemble de la commune afin de prévenir d'un événement.

Tocsin du village :

Le tocsin peut retentir dans le village à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.



L'alerte à la population est une phase importante dans la mise en place d'une bonne gestion des risques.



Il existe des consignes générales à respecter lorsqu'un événement survient sur ma commune. En me tenant informé des différents moyens d'alertes existants, je sais si je dois évacuer ou me mettre à l'abri dans un bâtiment.

Est -ce que je connais les différents moyens d'alerte de ma commune ? **Oui** **Non**

Sirène du Réseau National d'Alerte (RNA)

Les sirènes «barrages» (corne de brume)

Les automates d'appel

Ensembles mobiles d'alerte (EMA)

La radio

Si nécessaire, je dois savoir où localiser les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau afin de les couper rapidement. Je dois expliquer à mes proches la méthode pour le faire à ma place si je ne suis pas à la maison à ce moment là :



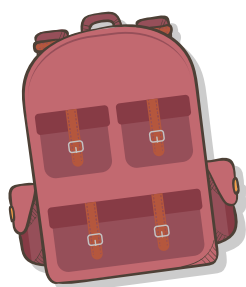
COMMENT S'ÉQUIPER ?

Face à une situation d'urgence, il est important de pouvoir disposer de l'équipement nécessaire pour assurer son autonomie en attendant le retour à la normale.

Des ressources essentielles (nourriture, eau, médicaments, etc.) sont importantes. Il faut les préparer, les stocker et les rendre accessibles rapidement lorsque l'événement survient.

Chaque famille doit disposer du minimum en fonction de ses besoins vitaux et se constituer une liste à mettre à jour.

Il faut ainsi être autonome pour une durée de 3 jours minimum. Ainsi je dispose d'un sac (sport, valise) dans lequel je place l'essentiel et que place dans un endroit facile d'accès.

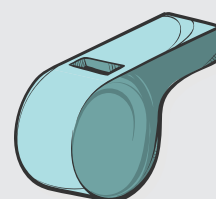


Emplacement du sac à dos d'urgence ;

Liste des différents équipements à préparer en avance :

ME SIGNALER

- Sifflet
- Torche clignotante, lampe torche
- Gilet jaune



SUBVENIR AUX BESOINS VITAUX

- Des bouteilles d'eau
- Aliments en conserve, fruits secs, etc.
- Couverts, ouvre-boîte
- Aliments spécifiques (bébé, régime, etc.)



LES PREMIERS SOINS

- Trousse de premiers secours



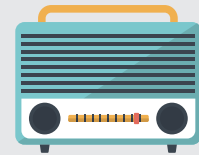
ÉVACUER

- Photocopie des papiers administratifs (Carte d'identité, passeport, permis, etc.)
- Double des clés (domicile, voiture, etc.)
- Un peu d'argent liquide



RESTER INFORME

- Radio à piles (+piles)



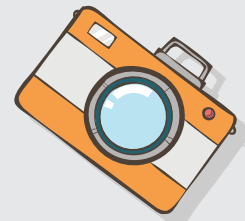
CONFORT

- Brosse à dents, serviettes, autre produit (Couches, etc.)
- Vêtements chauds
- Couverture de survie



GARANTIR SON INDEMNISATION

- Photocopie des contrats d'assurance (Multirisque, habitation, voiture, etc.)
- Appareil photo



TEMPS LIBRE

- Jeux (cartes, dominos, etc.)
- Livres, revues, etc.



A LA DERNIÈRE MINUTE

- Téléphone portable + chargeur
- Médicaments spécifiques
- Papiers d'identité, chéquier, carte bleue



QUE DOIS-JE FAIRE ?



Comment choisir un endroit sûr pour mettre à l'abri ma famille ?

Selon le type d'événement je dois pouvoir mettre en sécurité ma famille :

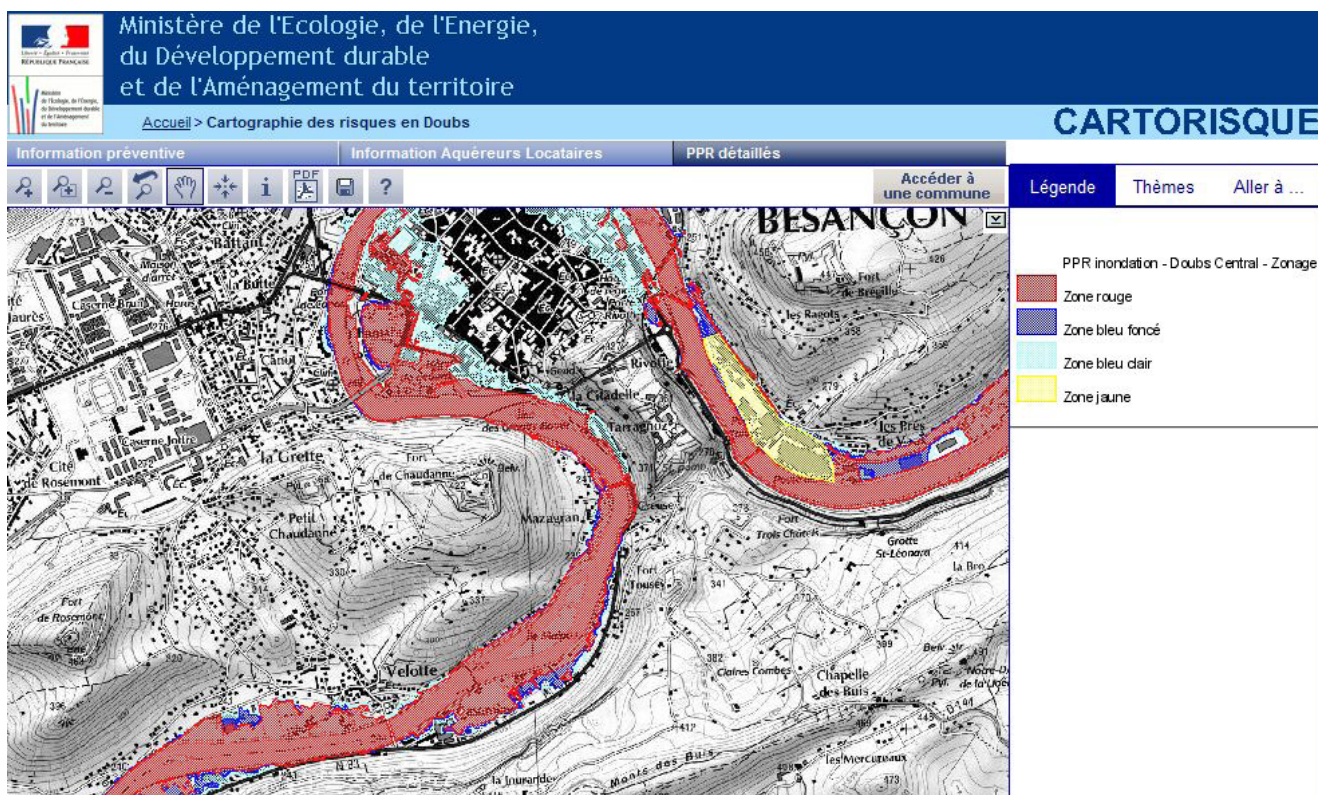
Pour le risque TMD, je choisis une pièce avec le minimum d'ouvertures et proche des sanitaires. Avant de rejoindre ce lieu, je dois fermer les portes, les fenêtres et boucher les aérations et les ventilations.

Pour un risque inondation, je monte à l'étage le plus haut de mon domicile. Si je ne possède pas d'étage, je me rends chez mon voisin qui en possède un. Cet espace doit être accessible de l'intérieur comme de l'extérieur afin de faciliter l'intervention des secours.

Pour un risque sismique, je m'éloigne des bâtiments, des lignes électriques et des arbres. Je rejoins les espaces dégagés, souvent signalés par les panneaux de regroupement .

Si je me trouve éloigné de mon domicile, je rentre dans le bâtiment le plus proche et je suis les consignes données par les autorités.

Je me renseigne auprès de ma mairie afin de connaître les différents lieux d'évacuation et les zones de regroupement établis par la collectivité. Pour finir, je n'hésite pas à me renseigner sur les zones inondables de ma commune via les sites existants.





PLANIFIER MON ÉVACUATION

EN CAS DE MISE A L'ABRI HORS DOMICILE

Face aux risques	Lieu(x) de mise à l'abri	Actions à réaliser

EN CAS DE MISE A L'ABRI HORS DOMICILE

Face aux risques	Lieu(x) d'évacuation	Actions à réaliser	Itinéraire à emprunter

A QUI DOIS-JE PENSER ?



La famille proche et les personnes vulnérables

Il est important de ne pas oublier que le devoir du responsable de famille est de veiller à l'ensemble de sa famille. Cela prend en compte les enfants et le conjoint mais aussi les grands parents. Ces derniers peuvent être plus particulièrement vulnérables à des ruptures du quotidien et des aléas brutaux.

Il est donc important de planifier sa gestion de l'événement en prenant en compte sa famille et les personnes les plus vulnérables de son entourage. Passer prendre les grands parents et les évacuer vers les zones hors de danger en est un exemple.

De même, si je connais des personnes vulnérables dans mon quartier je n'hésite pas à le déclarer à la Mairie lorsque cela est nécessaire. Je peux aussi, sans me mettre en danger, vérifier leur situation et leur proposer mon aide si besoin.

Cette planification doit se faire en famille. Je peux pour cela, imprimer un plan de ma commune en A4 (Google maps) et créer mes itinéraires avec mes proches. Cela permet d'éduquer même les plus jeunes et leur indiquer les démarches à suivre.



LE RETOUR A LA NORMALE

MON LOGEMENT



Je peux réintégrer mon logement uniquement avec l'approbation des autorités. Si je suis logé ailleurs qu'en centre d'hébergement, j'informe la municipalité de mon retour.

Si mon habitation est endommagée, je dois faire ma déclaration de sinistre auprès de mon assureur et attendre le passage ou l'autorisation de l'expert.

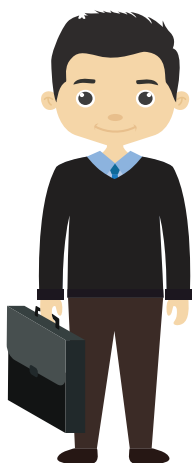
L'INDEMNISATION CATNAT

Après une catastrophe naturelle, je peux être indemnisé(e) par mon assurance uniquement si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel. Dès lors, je me manifeste auprès du Maire afin qu'il puisse engager la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

En plus de cela, je déclare le sinistre à mon assureur. En attendant, j'établis la liste des dégâts subis.



LE PASSAGE DE L'EXPERT



Avant : Je peux aérer mon logement si ce dernier ne présente aucun risque. Je peux prendre des photos pour garder une trace de l'événement. Je peux aussi vérifier les stocks et faire une liste des pertes.

Après : Je nettoie mon habitation et, en fonction de l'événement, je pense à prendre des précautions (gants, etc.) Si je détecte des odeurs ou des animaux morts, j'en informe la Mairie et je fais appel aux services spécifiques.



Je n'hésite pas à me renseigner auprès de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) des informations complémentaires qui pourraient m'aider à mieux me préparer à la catastrophe et pourquoi pas, en faire partie !

LES NUMEROS UTILES

Je complète la liste des numéros ci-dessous et je les garde à proximité de mon téléphone fixe.
Je peux aussi les enregistrer sur mon portable et celui de mes proches.

A AFFICHER SUR LE REFRIGERATEUR OU SUR TOUT AUTRE SUPPORT FACILEMENT CONSULTABLE

POMPIERS : 18

SAMU : 15

POLICE/GENDARME : 17

MAIRIE : 05 59 38 00 40

URGENCE : 112

Préfecture : 05 59 98 24 24

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

Urgence électricité : 09 72 67 50 64

Services des eaux : 05 81 91 35 00

Assurance & N° de contrat :

Famille :

Famille :

Famille :

Médecin de famille :

École des enfants :

Hôpital :





Ris Crises
Global Solution
Bureau d'études